UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent troisième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 18 septembre 2006 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 30 octobre 2006

Procès-verbal de la trois cent troisième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 18 septembre 2006 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

MEMBRES :	**PRÉSENT**	**ABSENT**
BLEYAERT, Élodie Étudiante – Bacc. en sciences sociales	X	
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique		X
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique		X
SIMARD, Étienne Étudiant – Maîtrise en développement régional	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

INVITÉ :

BOUDREAU, Claude Directeur– Communications et recrutement	X	

	PRÉSENT	ABSENT
OBSERVATEURS RÉGULIERS :		
MONDOU, Hélène Agente de recherche Décanat des études	X	
ROCHEFORT, Odette Technicienne - EMI	X	
SECRÉTAIRE :		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

La présidente du Conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

1.- <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Robert Dupré, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux des trois cent unième et trois cent deuxième (spéciale) réunions

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions des deux cent quatre-vingt-quatrième, deux cent quatre-vingt-cinquième et deux cent quatre-vingt-sixième (spéciale) réunions du Comité exécutif

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

4.1 Projet de politique linguistique

5.- Affaires générales

5.1 Élection d'un (1) membre professeur au Comité exécutif

5.2 Vacances à des postes désignés par un collège électoral au Conseil d'administration

6.- Affaires académiques

6.1 Modification de la mission et transfert du Centre d'entrepreneuriat et d'innovation

6.2 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

6.3 Embauche d'un (1) professeur suppléant au Département des sciences infirmières

6.4 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département de relations industrielles

6.5 Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement des personnes chargées de cours

6.6 Nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains (CER)

6.7 Projet d'adoption du protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du Québec en Outaouais concernant le projet DEC-BAC en administration des affaires concentration finances

6.8 Projet de modification de la *Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*

6.9 Projet de suspension des admissions au trimestre d'été pour le programme de certificat en informatique de gestion – 4108

6.10 Projet de modification du protocole d'entente fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par les programmes de doctorat en éducation

7.- Affaires administratives et financières

7.1 Nomination et affectation d'un adjoint au secrétaire général et conseiller juridique

7.2 Conclusion d'un bail commercial avec le Centre de la santé et de services sociaux de Gatineau

7.3 Conclusion d'un bail avec Travaux publics Canada

7.4 Approbation du Plan directeur de consolidation du campus Alexandre-Taché

7.5 Autorisation de procéder à une demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain synthétique et éclairé de soccer/football

7.6 Entente de contribution et de gestion avec le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

8.- Nominations

8.1 Nominations à la direction de modules

9.- Période d'information et questions

10.- Dépôt de documents

10.1 Encart – Publisac – *Imaginez l'UQO* – Campagne de financement de la Fondation

10.2 Communiqués de presse
- Lancement de la Campagne de financement
- Subvention de 14 M $ - Agrandissement Aile B

10.3 Évolution des demandes d'admission et inscriptions – Trimestre Automne 2006 vs Automne 2005

10.4 Évolution de la taille moyenne des groupes (H-2003 – A-2006)

11.- Prochaine assemblée

12.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbaux des trois cent unième et trois cent deuxième (spéciale) réunions

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent unième réunion, et ce, sans modification.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent deuxième réunion (spéciale), et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux de la trois cent unième réunion et de la trois cent deuxième réunion (spéciale), les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions des deux cent quatre-vingt-quatrième et deux cent quatre-vingt-cinquième réunions du Comité exécutif

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion (spéciale) du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Arrivée de madame Hélène Mondou.

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

4.1 Projet de politique linguistique

Le recteur rappelle qu'il avait été convenu, lors du Conseil d'administration du 26 juin dernier, que les discussions se poursuivraient sur le projet de politique linguistique au Conseil d'administration du 18 septembre 2006, considérant que plusieurs personnes étaient absentes à la réunion de juin.

Ce dernier ajoute que le présent Conseil d'administration devrait décider comment procéder dans la consultation sur le document intitulé : « *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française* » soumis au recteur par le Groupe de travail mandaté pour enrichir le texte de la politique linguistique provisoire adoptée le 25 octobre 2004.

Le recteur rappelle que le Groupe de travail a produit un projet de politique qui a fait consensus au sein du groupe, consensus qui est constitué de compromis auxquels ont agréé tous les membres du Groupe de travail. Ce projet de politique baliserait ainsi la nature même de l'établissement.

Le recteur suggère la démarche de consultation suivante :

- consultation officielle via le Web (accès interne et externe) sur le projet de politique;
- simultanément, consultation sur une seule question auprès des employés de l'Université individuellement : Souhaitez-vous que l'Université dispense des programmes dans une langue autre que le français à Gatineau?;
- invitation à l'AGE à nous donner une rétroaction (sur la question en consultation);
- le recteur, seul porte-parole auprès des médias;
- lancement de la consultation dès que possible après le présent Conseil d'administration, si décision il y a;
- adoption d'une politique linguistique (permanente) au Conseil d'administration du 11 décembre 2006.

Les discussions qui s'ensuivent sont très polarisées, certains membres du Conseil d'administration sont d'avis que l'UQO devrait être une université unilingue française et que le Groupe de travail a produit une politique linguistique qui n'avait d'autre but que de confirmer un état de fait, soit la poursuite des programmes actuellement offerts en anglais en tentant de baliser l'ouverture de programmes éventuels en d'autres langues.

Selon certains, lancer le débat à l'externe alimenterait la polémique et le document produit par le Groupe de travail sera malencontreusement perçu comme étant la position officielle de l'Université, alors que ce n'est pas le cas.

D'autres membres du Conseil d'administration sont d'avis que la question, s'il y a, devrait être scindée en deux, par exemple : Souhaitez-vous que l'Université dispense des programmes dans une langue autre que le français à Gatineau? - 1) dans les programmes de premier cycle – 2) dans les programmes de cycles supérieurs.

De plus, certains mentionnent que l'on ne peut poser une telle question sans présenter un argumentaire sur la problématique et les conséquences (positives et négatives) d'offrir des programmes dans une autre langue à Gatineau.

La présidente du Conseil d'administration constate que les membres du Conseil sont mal à l'aise avec le projet de politique rédigé par le Groupe de travail et que la question primordiale à se poser devrait être : Que voulez-vous comme université? (unilingue – bilingue – délocalisée pour autres langues).

PREMIÈRE PROPOSITION

Il est alors proposé par madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Pierrette Gaudreau :

QUE l'Université consulte la communauté universitaire sur une question unique qui serait la suivante, et ce, sans déposer le projet de politique produit par le Groupe de travail

Souhaitez-vous que l'Université dispense des programmes dans une langue autre que le français à Gatineau?

Le vote est demandé. Résultat : 5 pour – 5 contre.

La proposition n'est pas adoptée (article 2.1.4 du Règlement de régie interne).

DEUXIÈME PROPOSITION

Il est ensuite proposé par madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Étienne Simard :

QUE l'Université consulte la communauté universitaire sur la question mentionnée ci-haut, et ce, simultanément à une diffusion externe et interne du projet de politique produit par le Groupe de travail, auquel sera ajouté un argumentaire quant à la problématique et aux conséquences d'une offre de programme dans une langue autre que le français à l'UQO.

Le vote est demandé. Résultat : 5 pour – 5 contre.

La proposition n'est pas adoptée (article 2.1.4 du Règlement de régie interne).

TROISIÈME PROPOSITION

Il est proposé par madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, et adopté à l'unanimité :

ATTENDU que les membres du Conseil d'administration ne sont pas, de toute évidence, à l'aise avec le projet de politique produit par le Groupe de travail;

QUE la Direction soit mandatée pour produire une politique ou un document de travail portant sur les divers enjeux financiers, politiques, philosophiques, etc., lesquels serviront de balises au Conseil d'administration pour faire avancer la réflexion par rapport à un projet de politique linguistique (permanente) à l'Université du Québec en Outaouais.

Madame Hélène Mondou et madame Odette Rochefort quittent la réunion à 19 h 20.

5.- Affaires générales

5.1 Élection d'un (1) membre professeur au Comité exécutif

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que trois professeurs siègent au Conseil d'administration et qu'un de ces professeurs siège au Comité exécutif, et ce, en vertu du règlement de Régie interne.

Étant donné que le professeur Pierre Charron a démissionné et quittera son poste lorsque l'on recevra le décret pour son remplaçant (Jean-François Simard) et qu'un décret a aussi été demandé (Murielle Laberge) pour remplacer la professeure Francine Rancourt qui est en sabbatique. Seul le professeur Robert Dupré peut, par conséquent, siéger au Comité exécutif.

Ce dernier accepte donc de siéger au Comité exécutif jusqu'au 31 décembre 2006 seulement, puisque ce dernier quittera pour la retraite à cette date.

Une assemblée générale du SPUQO aura lieu le 25 octobre 2006 afin de désigner un remplacement au professeur Dupré.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4469 concernant l'élection d'un membre professeur au Comité exécutif (**Robert Dupré**), laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Pierre Charron quitte la réunion.

5.2 Vacances à des postes désignés par un collège électoral au Conseil d'administration

Le recteur mentionne que l'article 2.14 du Règlement de régie interne stipule : « Une instance peut cependant autoriser la présence d'observateurs réguliers et inviter toute personne dont la présence à l'assemblée est jugée nécessaire ».

À cet effet, le recteur propose, et les membres du Conseil d'administration agréent à sa proposition, que les futurs membres du Conseil d'administration désignés par les collèges électoraux, en l'occurrence les trois (3) professeurs et le chargé de cours, soient invités à assister aux réunions du conseil (sans droit de vote) en attente du décret de leur nomination par le gouvernement.

Il est entendu que cette invitation s'appliquera seulement lorsque la personne à remplacer démissionne et ne souhaite plus siéger au Conseil d'administration, tel que le permet l'article 36 de la Loi de l'Université du Québec qui stipule : « Les membres du Conseil d'administration continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leurs successeurs nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés ».

6.- Affaires académiques

6.1 Modification de la mission et transfert du Centre d'entrepreneuriat et d'innovation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que le Conseil d'administration adopta en mars 2005 une résolution visant à évaluer la possibilité de transférer le volet 1 du Centre d'entrepreneuriat et d'innovation, en demandant : « d'évaluer la possibilité de transférer le mandat et les ressources financières de soutien à l'entrepreneuriat du Bureau de liaison université-milieu vers le Département des sciences administratives ou vers la future École, le cas échéant ».

Des discussions ont été menées avec le DSA en 2005. La réalisation des activités de soutien à l'entrepreneuriat (volet 1) nécessite la disponibilité d'une personne ressource pour accueillir et informer les étudiants ainsi que pour mettre en œuvre des activités de promotion. Aucune personne n'a pu être identifiée pour assurer la réalisation de ce volet au DSA.

Suite à une consultation interne, il s'est avéré que ce rôle de soutien et d'animation à l'entrepreneuriat auprès des étudiants pourrait s'intégrer dans le cadre des responsabilités de la professionnelle affectée à la vie

étudiante au Bureau du registraire et des services aux étudiants. En outre, ce service serait mieux en mesure de rejoindre les étudiants de tous les secteurs d'enseignement de l'Université. En effet, les entreprises d'économie sociale, les coopératives de santé, les cabinets de psychologues, les ateliers d'artistes, les cabinets de traducteurs et les firmes d'informatique sont tous des exemples où l'entrepreneuriat est mis à contribution. Il y a donc lieu de favoriser l'acquisition d'une culture entrepreneuriale chez l'ensemble des étudiants, quel que soit le secteur d'études.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande, par conséquent, d'approuver le transfert du Centre d'entrepreneuriat et d'innovation au Bureau de registraire et des services aux étudiants et de modifier la mission dudit centre afin qu'elle devienne : « Promouvoir la culture entrepreneuriale auprès des étudiants et des nouveaux diplômés de l'UQO et soutenir la réalisation des projets entrepreneuriaux initiés et mis en œuvre par les étudiants ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4470 concernant la modification de la mission et le transfert du Centre d'entrepreneuriat et d'innovation, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4471 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Embauche d'un (1) professeur suppléant au Département des sciences infirmières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à l'affichage d'un (1) poste de professeur régulier au Département des sciences infirmières, le Département a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Lucie Lemelin, à titre de professeur suppléant dans le domaine des sciences infirmières, et ce, pour la période débutant le 25 septembre 2006 et se terminant le 31 juillet 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

303-CA-4472 concernant l'embauche d'un professeur suppléant (**Lucie Lemelin**) au Département des sciences infirmières, laquelle est jointe en appendice.

6.4 Embauche d'un (1) professeur régulier au Département de relations industrielles

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à l'affichage d'un (1) poste de professeur régulier dans le domaine des relations du travail, le Département de relations industrielles a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Mélanie Laroche, à titre de professeur régulier dans le domaine des relations du travail, pour la période débutant le 1er décembre 2006 et se terminant le 31 mai 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4473 concernant l'embauche d'un professeur régulier (**Mélanie Laroche**) au Département de relations industrielles, laquelle est jointe en appendice.

6.5 Adoption des exigences de qualification pour l'enseignement des personnes chargées de cours

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres du Conseil d'administration que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais précise à l'article 7 que, pour être éligible à l'attribution de charges de cours, toute personne chargée de cours ou toute personne doit satisfaire aux exigences de qualification pour l'enseignement.

L'article 7 de ladite convention collective prévoit également que les assemblées départementales qui désirent modifier des exigences de qualification pour l'enseignement ou en adopter de nouvelles à l'égard de nouveaux cours ou de cours modifiés doivent les afficher au département et les soumettre par courrier électronique aux personnes chargées de cours, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires.

Cette procédure ayant été respectée, la mise à jour des exigences de qualification pour l'enseignement, des cours dont les départements assument la responsabilité, a été présentée à la Commission des études, laquelle a formulé une recommandation d'adoption au Conseil d'administration en ce qui a trait aux exigences de qualification pour l'enseignement dans les départements ci-après mentionnés, lesquelles entreront en vigueur au trimestre d'hiver 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4474 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département de relations industrielles, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4475 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département de psychoéducation et de psychologie, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4476 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département des sciences infirmières, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4477 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département de travail social et des sciences sociales, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4478 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département des sciences de l'éducation, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4479 concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – École multidisciplinaire de l'image, laquelle est jointe en appendice.

6.6 Nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains (CER)

Le secrétaire général rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'en vertu de l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec les êtres humains, il revient au Conseil d'administration de nommer les membres du Comité d'éthique de la recherche (CER).

Le CER est composé de neuf (9) membres et est présidé par un professeur. Les membres suivants ont perdu qualité ou termineront leur mandat le 30 septembre 2006 :

- André Durivage, professeur
- Geneviève Forest, professeure
- Louis Perron, personne versée en éthique
- Philippe Girault, étudiant

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs le 30 août 2006 et les professeurs Isabelle Green-Demers et Martin Noël ont manifesté leur intérêt pour siéger au CER.

Quant à l'étudiant, un appel de candidatures a été lancé et neuf (9) étudiants ont soumis leur candidature. Le CER recommande monsieur Jean-Philippe Tremblay, étudiant à la maîtrise en psychoéducation (profil mémoire/stage) avec mémoire de stage.

À titre de personne versée en éthique, monsieur Louis Perron s'est dit intéressé à renouveler son mandat pour une période de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4480 concernant la nomination de membres au Comité d'éthique de la recherche avec les êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

6.7 Projet d'adoption du protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du Québec en Outaouais concernant le projet DEC-BAC en administration des affaires - concentration finance

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration le projet d'adoption du protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du Québec en Outaouais concernant le projet DEC-BAC en administration des affaires - concentration finance.

Des discussions ont eu cours afin de définir un partenariat permettant aux étudiants inscrits au Diplôme d'études collégiales (programme de trois ans) à la Cité collégiale ayant un rendement supérieur, de compléter une formation intégrée Collège – UQO. Un plan de formation a été établi, assurant l'intégrité des apprentissages.

Il s'agit ici d'une opportunité pour l'Université d'établir un partenariat et d'attirer un plus grand nombre d'étudiants francophones de l'Ontario.

Les membres du Conseil d'administration peuvent prendre connaissance d'une correspondance datée du 12 septembre 2006 dans laquelle les deux directeurs généraux des collèges (Outaouais et Heritage) souhaiteraient rencontrer la Direction de l'Université du Québec en Outaouais concernant l'entente à intervenir avec la Cité collégiale, entente que ces derniers jugent au détriment des établissements de formation professionnelle ou collégiale de la région de l'Outaouais québécois.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Robert Dupré, les membres conviennent à la majorité de rejeter (4 pour – 5 contre) la résolution 303-CA-4481 concernant l'adoption du protocole d'entente entre la Cité collégiale et l'Université du Québec en Outaouais au sujet du projet de DEC-BAC en administration des affaires – concentration finance, laquelle est jointe en appendice.

6.8 Projet de modification de la *Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration une modification à la *Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais.*

La Commission des études, par sa résolution 247-CE-1701 du 15 juin 2006, recommande l'ajout suivant à l'article 4.2 de ladite politique :

« Sont considérés comme ayant satisfait aux exigences de base les étudiants qui :

- ...
- ...
- ...
- possèdent un baccalauréat français d'enseignement général émis par une académie française, sans égard à la localisation de l'institution, qu'elle soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la France. »

Ces étudiants seront donc considérés comme ayant satisfait aux exigences linguistiques de base, et ce, selon les programmes d'étude dans lesquels ils sont admis.

De plus, ladite politique affiche des listes de programmes d'étude qui nécessitent une mise à jour et des précisions mineures.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4482 concernant le projet de modification de la *Politique relative à la qualité de l'expression française écrite chez les étudiants de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais,* laquelle est jointe en appendice.

6.9 Projet de suspension des admissions au trimestre d'été pour le programme de certificat en informatique de gestion - 4108

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration le projet de suspension des admissions au trimestre d'été pour le programme de certificat en informatique de gestion – 4108.

Le faible nombre d'admissions au trimestre d'été pour le programme de certificat en informatique de gestion ne justifie pas le maintien des admissions à ce trimestre et l'obligation d'une offre de cours inhérente à ces nouvelles admissions.

C'est la recommandation qu'en a fait la Commission des études à sa réunion du 15 juin 2006 (247-CE-1702), et ce, à compter du trimestre d'été 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4483 concernant le projet de suspension des admissions au trimestre d'été pour le programme de certificat en informatique de gestion – 4108, laquelle est jointe en appendice.

6.10 Projet de modification du protocole d'entente fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par les programmes de doctorat en éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet au Conseil d'administration le projet de modification du protocole d'entente fixant les modalités

d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par les programmes de doctorat en éducation.

En août 2005, le nouveau règlement des études supérieures de l'UQAM exigeait que désormais le directeur et le codirecteur d'un même étudiant donne une seule recommandation et une seule mention pour la recherche. La modification prévue vise à ce que le protocole indique que le directeur et le codirecteur d'un étudiant puissent avoir des recommandations, mentions, votes distincts, ce qui contrevient au règlement de l'UQAM. Cette dérogation est demandée en raison, notamment, du caractère obligatoire de la codirection de recherche dans les programmes de doctorat en éducation.

La Commission des études du 9 mars 2006 (244-CE-1680) a donné un avis favorable au Conseil d'administration quant à ladite modification.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4484 concernant le projet de modification du protocole d'entente fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par le programme de doctorat en éducation, laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires administratives et financières

7.1 Nomination et affectation d'un adjoint au secrétaire général et conseiller juridique

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que le Conseil d'administration approuvait, en mai dernier, le Plan des effectifs pour l'exercice 2006-2007 (résolution 300-CA-4429). Ledit plan des effectifs abolissait un poste professionnel non ndiqué de conseiller juridique au Secrétariat général et créait un poste cadre au Secrétariat général.

Il est devenu nécessaire, afin de compléter le processus, d'officialiser par une résolution du Conseil d'administration, l'engagement de madame Linda DuPont à titre de cadre et d'affecter cette dernière au poste d'adjoint au secrétaire général et conseiller juridique, pour la période du 1er juin 2006 au 31 mai 2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4485 concernant la nomination et l'affectation de madame **Linda DuPont** au poste d'adjoint au secrétaire général et conseiller juridique, laquelle est jointe en appendice.

7.2 Conclusion d'un bail commercial avec le Centre de la santé et de services sociaux de Gatineau

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) offre des espaces locatifs aux entreprises en démarrage œuvrant dans le secteur de l'industrie de la langue. Ces espaces locatifs sont situés au 3e étage du CRTL et visent à favoriser le volet commercialisation des technologies

langagières. Le démarchage auprès des entreprises en démarrage est assuré par le personnel de direction du CRTL. Il faut prévoir une période d'au moins 5 ans avant l'occupation maximale des lieux. Pendant cette période, les frais d'opération non couverts par les entreprises en démarrage seront acquittés uniquement par l'Université du Québec en Outaouais.

Parallèlement, le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau (CSSSG) a émis de l'intérêt pour occuper les espaces locatifs du 3e étage du CRTL. En effet, le CSSSG doit relocaliser, pour une période d'au plus 3 ans, une de ses entités organisationnelles, soit le Service régional de ressources informationnelles (SRRI). La surface locative du 3e étage du CRTL est suffisante pour accueillir à la fois le SRRI et les entreprises en démarrage.

Enfin, la présence du SRRI dans l'édifice du CRTL est susceptible de favoriser l'émergence d'un projet de recherche dans le domaine des technologies langagières appliquées au secteur de la santé. Des discussions ont été entamées à ce niveau avec la direction du CRTL.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute que le locataire versera à l'UQO un loyer annuel de 137 993 $, et ce, pour un bail d'une durée de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4486 concernant la conclusion d'un bail commercial avec le Centre de la santé et de services sociaux de Gatineau, laquelle est jointe en appendice.

7.3 <u>Conclusion d'un bail avec Travaux publics Canada</u>

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) est un projet de partenariat visant, entre autres, à rassembler dans un même lieu les acteurs principaux œuvrant dans l'industrie de la langue. Le Bureau de la traduction du Canada est un partenaire important du projet de CRTL.

Le Bureau de la traduction souhaite occuper 383 mètres carrés de bureau dans le nouvel édifice du CRTL. Ces espaces de bureau seront utilisés par environ 20 employé(e)s travaillant en traduction.

Travaux publics Canada a été mandaté par le Bureau de la traduction pour négocier avec l'Université du Québec en Outaouais les conditions du bail de location.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que le locataire versera à l'UQO, pour la première année du bail, un loyer annuel de 155 760 $, soit un montant approximatif de 1 246 080 $ pour un bail de cinq (5) ans plus trois (3) années d'option. Ces montants excluent l'indexation des frais d'opération.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4487 concernant la conclusion d'un bail avec Travaux publics Canada, laquelle est jointe en appendice.

7.4 Approbation du Plan directeur de consolidation du campus Alexandre-Taché

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'en 1993, l'Université du Québec en Outaouais avait mis à jour son plan d'aménagement. Depuis, l'UQO a connu un essor important et accuse un déficit d'espaces qui dépasse la norme du 10 % du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), soit plus de 3 200 mètres carrés (m.c.). Le MELS a reconnu ce déficit.

Lors de la construction des résidences « maison de ville », au printemps 2003, le choix de l'emplacement s'est fait en fonction de l'accessibilité. Il est impérieux que l'Université se dote d'un plan d'utilisation de ses terrains afin de ne pas pénaliser les générations à venir en construisant sans planification d'ensemble.

Un mandat a été confié au Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils pour préparer un plan directeur qui prévoit la consolidation de nos activités au campus Alexandre-Taché en lien avec le développement académique, tel que décrit dans le document « Le développement académique de l'UQO : Horizon 2012 » (Résolution 269-CA-3923).

Le plan directeur se veut un outil de planification qui permettra de guider l'Institution dans toutes les décisions relatives à l'aménagement et à l'utilisation optimale du terrain. De plus, il s'agit d'un plan évolutif qui pourra être modifié afin de tenir compte des nouvelles réalités de notre institution.

Le plan directeur vise à répondre aux besoins opérationnels de l'Université, à savoir :

- identifier des terrains qui permettront l'implantation de nouvelles constructions afin de répondre aux besoins d'expansion de l'Université;
- réunir sur le site Alexandre-Taché les activités dispensées au pavillon Lucien-Brault;
- localiser le futur terrain de soccer/football.

Une première ébauche du plan a été présentée à la communauté universitaire en novembre 2005. Suite à l'évolution du dossier et des discussions avec des intervenants de la Ville de Gatineau, de la Société de transport de l'Outaouais et d'Hydro-Québec, le plan a été révisé et accepté par le Service d'urbanisme de la Ville de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4488 concernant l'approbation du Plan directeur de consolidation d'un campus Alexandre-Taché, laquelle est jointe en appendice.

7.5 Autorisation de procéder à une demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain synthétique et éclairé de soccer/football

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que le Plan d'aménagement du campus consolidé de l'Université du Québec

en Outaouais, présenté à la communauté universitaire à l'automne 2005, expose les grands axes du virage vert de l'Université, soit, entre autres, de diminuer le nombre de cases de stationnement disponibles et accueillir un poste de transit de Rapibus dans le prolongement du boulevard St-Joseph afin d'assurer une bonne desserte de l'Université, d'offrir à la communauté universitaire de même qu'à l'ensemble de la population des aires pour l'activité physique et sportive.

Un protocole d'entente est intervenu entre la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais et le Fonds des IVe Jeux de la Francophonie 2001 prévoyant un montant de 400 000 $ pour l'aménagement d'une surface synthétique pour la pratique du soccer et du football à l'UQO. Cette entente exige que le projet soit mis en chantier au plus tard le 31 août 2007.

L'Université du Québec en Outaouais peut désormais, comme l'annonçait le ministre Fournier dans une lettre du 3 août dernier, bénéficier du nouveau Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à même le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Un document a été préparé afin de soumettre une demande dans le cadre dudit programme, document qui, en plus d'exposer le projet, donne le montage financier. Une demande de financement a également été adressée à la Ville de Gatineau.

De plus, plusieurs organismes ont été sollicités afin qu'ils nous appuient dans notre demande de subvention :

- L'Association régionale de soccer de l'Outaouais;
- L'Unité régionale des loisirs et du sport de l'Outaouais;
- La Fédération québécoise de soccer/football;
- Le Cégep de l'Outaouais.

Quant à l'Université du Québec en Outaouais, elle s'engage à fournir le terrain ainsi que le stationnement déjà aménagé au sud du CRTL.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Étienne Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4489 concernant l'autorisation de procéder à une demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain synthétique et éclairé de soccer/football, laquelle est jointe en appendice.

7.6 <u>Entente de contribution et de gestion avec le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)</u>

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que le projet du CRTL a été élaboré en incluant un volet important de commercialisation des technologies langagières. Pour soutenir ce volet de commercialisation, il est prévu que l'édifice du CRTL accueille des entreprises en démarrage œuvrant dans le secteur de l'industrie de la langue. Les espaces locatifs mis à la disposition des entreprises en démarrage sont situés au 3e étage du bâtiment du CRTL.

C'est l'organisme du CRTL et son personnel qui a pour mandat d'effectuer le démarchage nécessaire visant à attirer les entreprises en démarrage au CRTL. Le personnel du CRTL gèrera aussi les baux à l'égard des espaces locatifs visés en plus d'offrir une gamme complète de services de soutien administratif aux entreprises en démarrage.

La contribution de l'UQO au CRTL est effectuée sous forme de services en cédant les revenus de location des espaces destinés aux entreprises en démarrage. La valeur annuelle de cette cession de revenus est d'environ 47 290,00$ selon la méthode de calcul retenue en fonction des espaces locatifs fournis par l'Université. La corporation du CRTL perçoit les revenus de location des espaces locatifs en plus d'y loger son siège social.

L'entente de contribution à être conclue avec le CRTL sera assortie d'une entente de gestion. Cette entente de gestion encadrera la fonction de gérance des baux du CRTL. L'entente inclura des dispositions entourant la grille de détermination des loyers, le processus de sélection des entreprises et les obligations des parties.

L'implication budgétaire de l'UQO est de 236 450 $ approximativement sur une période de cinq (5) ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4490 concernant l'entente de contribution et de gestion avec le Centre de recherche en technologies langagières (CRTL), laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Nominations à la direction de modules

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du Conseil d'administration le projet de nominations à la direction de modules : ingénierie, psychologie, psychoéducation et sciences de l'administration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4491 concernant la nomination du directeur du Module de psychologie (**Patrice Renaud**), laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4492 concernant la nomination du directeur du Module de l'ingénierie (**Larbi Talbi**), laquelle est jointe en appendice.

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, l'assemblée siège à huis clos. Après discussions, le huis clos est ensuite levé sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Pierrette Gaudreau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Robert Dupré, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à la majorité de rejeter (3 pour – 6 contre) la

résolution 303-CA-4493 concernant la nomination du directeur du Module des sciences de l'administration (**Daniel Pelletier**), laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 303-CA-4494 concernant la nomination du directeur du Module de la psychoéducation (**Jean Gervais**), laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Statistiques – Inscriptions au trimestre – Automne 2006

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que globalement (incluant le CEUL), on dénombre une faible hausse des inscriptions au présent trimestre. Par contre, ce qui semble décevant, c'est la diminution du volume des inscriptions à Gatineau.

Problématique spécifique en sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la Commission des études du 7 septembre 2006 a mis sur pied un comité formé de membres de la Commission des études qui a pour mandat d'analyser la situation qui prévaut dans le secteur des sciences de l'éducation et de faire rapport à la prochaine rencontre de la Commission des études, soit le 19 octobre 2006.

La problématique observée est celle d'une difficulté de collaboration entre le Département des sciences de l'éducation et le Module de l'éducation et, par conséquent, l'Université doit obligatoirement tenir compte de l'importance d'assurer la protection de l'intérêt supérieur de ses étudiants qui comptent sur leur formation en enseignement pour devenir des enseignants reconnus par l'État québécois.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que le Conseil d'administration pourrait éventuellement être saisi du dossier à certains égards.

Projet de programme de maîtrise en enseignement secondaire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que son bureau est à rédiger les réactions de l'UQO aux recommandations contenues dans le rapport de visite de suivi d'agrément du CAPFE de mars 2006.

Ce dernier rappelle que le CAPFE a mis en doute la capacité de l'Université d'offrir cette formation qualifiante de deuxième cycle à l'intention des enseignants non qualifiés à l'enseignement par le MELS.

Le recteur a obtenu une rencontre avec le ministre Fournier en rapport avec ce dossier controversé.

Financement des universités

Les présidents des conseils d'administration et les recteurs des universités québécoises ont rencontré le ministre Fournier à Québec le 13 septembre 2006. Il fut

question du financement en général des universités et, plus particulièrement, du partage entre les universités de l'enveloppe de 320 millions $ sur trois ans (moins 60 millions $ affectés aux infrastructures) annoncée par le MELS en août 2006 à titre de réinvestissement dans les universités québécoises.

Les présidents et recteurs ont convenu de mettre en veilleuse leurs pressions politiques publiques étant donné la grande écoute du gouvernement en la matière.

Le recteur mentionne qu'un comité composé de recteurs et de vice-recteurs aux affaires administratives sera formé afin de recommander au ministre Fournier un partage de l'enveloppe disponible.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources tient à ajouter que le prochain refinancement dans les universités de taille modeste devrait s'effectuer selon le consensus déjà arrêté à cet égard qui se fondait sur le facteur « effet de taille ».

Forfait campus

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le représentant étudiant sont heureux d'annoncer aux membres du Conseil d'administration que le projet conjoint UQO/AGE/STO concernant un rabais substantiel pour les laissez-passer trimestriels d'autobus offert aux étudiants est une réussite probante. En effet, l'objectif de vente de 150 laissez-passer a été largement dépassé, puisqu'à ce jour 620 étudiants ont acheté ce forfait.

10.- Dépôt de documents

10.1 Encart – Publisac – *Imaginez l'UQO* – Campagne de financement de la Fondation

10.2 Communiqués de presse

10.3 Évolution des demandes d'admission – Trimestre Automne 2006

10.4 Évolution de la taille moyenne des groupes (H-2003 – A-2006) – UQO

11.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 30 octobre 2006 à 16 h 30.

12.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 9 h 05.

Original signé par :

La présidente, Marlène Thonnard
Le secrétaire, Micheline Bondu